



**FORMULAIRE DE RESERVATION
DE LA SALLE POLYVALENTE ET/OU DU FOYER**

Formulaire à déposer au moins 3 mois avant la date prévisionnelle de réservation de la salle
La date de dépôt en mairie faisant foi

**Ce document n'est pas une réponse à votre demande.
Il faut attendre le courrier réponse de la Municipalité**

La commune dispose de deux salles de capacités différentes pouvant être louées aux particuliers, associations. Les conditions de mise à disposition des salles communales sont disponibles sur demande ou consultables sur le site de la Mairie.

DEMANDEUR

Entité : Particulier

Association

Autres

Nom de l'Entité :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse :

Tél :

Portable :

Courriel :

Compagnie d'assurance :

N° de police :

MANIFESTATION

Objet de votre demande (réunion, assemblée générale, loto, mariage, repas...) :

Date(s) souhaitée(s) :

En cas d'indisponibilité, merci d'indiquer d'autres dates susceptibles de convenir :

Créneaux horaires :

Heure de début :

Heure de fin :

Salle polyvalente

Foyer

Salle polyvalente et Foyer

Nombre de personnes :

Demande d'autorisation de débit de boissons temporaire :: oui non

(Si oui préciser les jours et créneaux horaires) :

Précisions complémentaires ou souhaits particuliers :

Formulaire à retourner en Mairie, à l'attention de Monsieur le Maire

Mairie de Besse-sur-Issole

15 boulevard Paul Bert – 83 890 Besse-sur-Issole – Tél. 04 94 69 70 04 – mairie.besse@wanadoo.fr - www.besse-sur-issolle.fr

A réception du formulaire, la Municipalité prendra contact avec vous pour confirmer la réservation de la salle demandée ou le cas échéant vous proposer d'autres dates.

Un courrier de confirmation vous sera adressé, accompagné :

- de la convention de location ou de mise à disposition à retourner signée
- des conditions de sécurité à nous retourner signé
- des conditions tarifaires (gratuité, arrhes, caution,...).

Un chèque d'arrhes d'un montant de 20% du coût de la location devra impérativement nous parvenir avec les documents signés référencés ci-dessus. A défaut, la réservation ne saurait être garantie. Il sera encaissé et déduit du montant dû. Deux chèques de caution pour les dommages et pour le nettoyage devront nous être délivrés à la remise du badge électronique, la veille de la location ou le jour-même, en fonction des jours et créneaux horaires choisis. Ces chèques ne seront pas encaissés sous réserve que les locaux soient restitués en bon état (nettoyage effectué et aucune dégradation).

Les chèques sont libellés à l'ordre du Trésor Public

Un état des lieux entrant et sortant sera effectué par

A tout moment, la commune reste prioritaire pour l'utilisation des salles communales, au titre de l'intérêt général, même si celles-ci ont été préalablement réservées

Je soussigné(e), auteur(e) de la présente demande :

- certifie exacts les renseignements qui y sont contenus
- m'engage à respecter le règlement de la salle qui aura été mis à ma disposition et en accepte les conditions

Nom :

Prénom :

A Besse, le

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Cadre réservé à l'administration

Dépôt de la demande

Date de décision :

Accordé

Non accordé

Salle(s) mise(s) à disposition : Salle polyvalente Foyer Salle Polyvalente et Foyer

Date(s) et créneau(x) horaire(s) retenu(s) :

Si demande de débit de boissons temporaire : Accordé

Non accordé

Réservation à titre : gratuit

payant – montant :

Montant des arrhes :

Montant caution dommages :

Montant caution nettoyage :

Formulaire à retourner en Mairie, à l'attention de Monsieur le Maire

Mairie de Besse-sur-Issole

15 boulevard Paul Bert – 83 890 Besse-sur-Issole – Tél. 04 94 69 70 04 – mairie.besse@wanadoo.fr - www.besse-sur-issolle.fr